Bornes enterrées et points d’apport volontaire

Proche de votre logement, des bornes enterrées ou des points d’apport volontaire facilitent la gestion de vos déchets. Un geste quotidien durable, pour des déchets mieux triés et un cadre de vie plus agréable.

Bien les utiliser pour respecter le cadre de vie et le travail des agents collecteurs :

- Jetez vos déchets entre 7h et 22h pour éviter les nuisances sonores,
- Limitez le poids de vos sacs poubelle à 50 litres,
- Veillez à bien fermer vos sacs poubelle,
- Tout dépôt en dehors des bornes est passible d’amende.

Infos pratiques

Renseignements :
Tél. 01 34 41 90 00
contactdechets@cergypontoise.fr

Documents
Plan des PAV
Liens utiles
Les points d'apport volontaire | Cergypontoise.fr